



**Conseil de gestion du Parc naturel
marin du golfe du Lion
Séance du 09 février 2016**

Délibération n°2016-008

Approbation du plan d'actions 2016 du Parc naturel marin du golfe du Lion

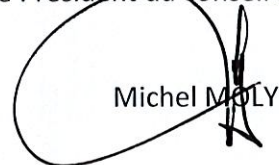
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-65, R. 334-15, R.334-33 et R.334-34
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°221243-004 du 22 mai 2012, dans sa version modifiée n°2015 343-0001 du 09 décembre 2015, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 9 juillet 2012, accordant délégation au bureau
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, adopté par le conseil de gestion du 10 octobre 2014 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 09 décembre 2014

CONSIDERANT la proposition de plan d'actions 2016 du Parc naturel marin du golfe du Lion

Article unique

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve sans modification le plan d'actions 2016 du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Le Président du conseil de gestion


Michel MOLY

La vision d'ensemble du programme d'action 2016

